

## NOTES

- <sup>1</sup> Dans le présent document, on entend par « Europe de l'Est » ou « Europe orientale » et « région » les sept pays européens membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM ou COMECON) et de l'Organisation du Pacte de Varsovie qui ont longtemps formé le noyau de ce que l'on appelait le « bloc soviétique ». Ce sont la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République démocratique allemande, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique. Deux autres pays d'Europe orientale dirigés par des partis communistes, la Yougoslavie et l'Albanie, sont restés en dehors du Pacte et du COMECON; en conséquence, l'Occident les a traités assez différemment.
- <sup>2</sup> Les relations commerciales avec la Tchécoslovaquie et la Pologne étaient régies par des conventions d'avant-guerre encore en vigueur et par l'appartenance de ces deux pays à l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT). Des accords commerciaux bilatéraux ont été conclus avec la Bulgarie en 1969, la Roumanie en 1971, la Hongrie en 1972 et la République démocratique allemande en 1983. En 1986, un accord à long terme pour le développement de la coopération commerciale, économique et industrielle a été signé avec la Tchécoslovaquie.
- <sup>3</sup> Il s'agissait d'un Protocole de consultations soviéto-canadien, d'un Accord sur la coopération dans l'application industrielle des sciences et techniques et d'un Accord général d'échanges, tous signés en 1971, et suivis en 1975 d'un Protocole financier puis, en 1976, d'un Accord à long terme sur la coopération technique en matière économique, industrielle et scientifique.
- <sup>4</sup> Maureen Molot et Fen Hampson (sous la dir. de), *Canada Among Nations 1989*, Carleton University Press, Ottawa, 1990, p.7.
- <sup>5</sup> En tant que membre fondateur de l'OTAN, le Canada participe depuis longtemps aux processus consultatifs du COCOM, qui supervise l'embargo stratégique occidental institué à l'encontre du bloc soviétique. Le COCOM est une instance au sein de laquelle on discute librement et où l'on établit une liste mutuellement acceptable de produits dont l'exportation doit être restreinte pour des raisons stratégiques. Cette liste constitue un minimum que les pays membres peuvent compléter à leur gré. Aux termes des règlements du COCOM, les produits dont on propose l'exemption doivent être soumis à un processus d'exonération spécial. À l'exception de l'Islande, tous les pays de l'OTAN sont membres du COCOM. Deux pays n'appartenant pas à l'OTAN, le Japon et l'Australie, y siègent également.

- <sup>6</sup> Dans les documents officiels, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada définit comme étant « stratégiques » tous les « biens, matériels et techniques industriels pouvant servir à accroître la capacité militaire d'un pays ». La liste de contrôle comprend aussi des marchandises dont l'exportation est limitée pour « des raisons de politique économique et étrangère nationale ».
- <sup>7</sup> S'agissant de la prolifération des missiles balistiques et des techniques s'y rapportant, sept pays industriels occidentaux, dont le Canada, ont décidé de créer, en 1987, un régime de contrôle des techniques relatives aux missiles.
- <sup>8</sup> Dans les années 1970, la croissance des exportations occidentales à destination des pays de l'Est était en grande partie financée par des crédits octroyés par les gouvernements et les banques commerciales occidentales. En conséquence, à la fin des années 1980, les sept pays membres du COMECON avaient accumulés envers l'Occident une dette dépassant 100 milliards de dollars.

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- A. Balawyder (sous la dir. de), *Canadian-Soviet Relations 1939-1980*, Mosaic Press, Oakville (Ontario), 1981.  
*Canadian Business Review*, Special Report: Focus on Soviet Union and Eastern Europe, vol.17, n°2, été 1990.  
Carl H. McMillan, *After Detente: Canada's Economic Relations with the USSR in the 1980s*, Working Paper n°4, Centre for Russian and East European Studies, Université de Toronto, octobre 1989.  
Maureen Molot et Fen Hampson (sous la dir. de), *Canada Among Nations 1989*, Carleton University Press, Ottawa, 1990.

Carl H. McMillan est professeur d'économie à l'Université Carleton. Dans le présent document, il met à jour et approfondit son analyse de la politique canadienne, que M. Molot et F. Hampson présentent dans leur ouvrage de 1990.

Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et elles n'engagent en rien l'Institut ni le Conseil.

Publication de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires ou d'autres documents, prière d'écrire à l'Institut, au 360, rue Albert, bureau 900, Ottawa (Ontario) K1R 7X7

Also available in English  
ISBN 0-662-96619-8

